

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont issus de la loi sur l'architecture n°77 du 3 janvier 1977. Ils ont pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement dans les conditions fixées par leurs missions. L'une de leurs missions fondatrices est de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Ainsi, le CAUE des Pyrénées-Orientales s'engage à créer les conditions de cette sensibilisation en réalisant des expositions.

Les expositions produites par le CAUE des Pyrénées-Orientales sont destinées à devenir itinérantes dans l'objectif d'une meilleure diffusion de la culture de l'architecture et de son environnement, pour la construction d'une culture partagée sur les territoires.

Ce catalogue présente l'exposition :

« Des horts aux jardins familiaux : jardiner ensemble en Roussillon »

Celle-ci vise à mettre en lumière les différents aspects des jardins groupés, centenaires ou récents, et présente les pratiques culturelles, le partage et la convivialité, les cabanons et la place de l'eau.

L'équipe du CAUE des Pyrénées-Orientales reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.



SOMMAIRE

- 1 CADRE DE L'ACTION
- 2 OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE
- 3 DESCRIPTIF DU CONTENU L'EXPOSITION
- 4 CONVENTION DE PRÊT
- 5 VISUELS
- 6 CRÉDITS
- 7 CONTACTS

1. CADRE DE L'ACTION

Dans le cadre du cycle d'expositions 2017 de la Maison du site classé de l'anse de Paulilles à Port-Vendres, quatre expositions successives ont été présentées sur le thème du jardin.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales propose la réalisation d'une exposition sur les jardins collectifs et vivriers du département des Pyrénées-Orientales. Le CAUE a réalisé un guide pratique et de recommandations à destination des porteurs de projets invitant les élus / techniciens de mairies et les associations de jardiniers à collaborer dès les prémices dans le processus de mise en jardinage du terrain.

Ce guide est composé de 3 carnets téléchargeables sur le site internet de l'Union Régionale des CAUE Languedoc-Roussillon.

<http://www.caue-lr.fr/jardins-familiaux-un-guide-pratique-et-de-recommandations>



2. OBJECTIF ET METHODOLOGIE



« Des horts aux jardins familiaux : jardiner ensemble en Roussillon »

Si la création de jardins familiaux connaît un essor considérable dans le département des Pyrénées-Orientales, le principe de jardins regroupés y est séculaire. Des jardins appelés horts sont réunis à l'orée des villages pour que chacun puisse se rendre en quelques pas à son lopin. Ce regroupement des jardins vivriers est lié au climat méditerranéen : il facilite la protection du vent, l'accès aux terres fertiles et à l'irrigation.

Parfois dévorés par l'urbanisation, parfois entretenus, souvent en cours d'enfrichement, ces horts constituent un patrimoine paysager important pour le département. Les récents jardins familiaux, quant à eux, apportent une vision renouvelée du « jardiner ensemble ».

Cette exposition présente les différents aspects de ces jardins regroupés, centenaires ou récents en mettant en lumière : les pratiques culturelles, le partage et la convivialité, les cabanons, la place de l'eau.

3. DESCRIPTIF DE L'EXPOSITION

L'exposition est constituée de :

- 13 panneaux en toile au format vertical de 80 x 180 cm avec œillets au coins hauts et baguette blanche en bas.
- Poids des 13 panneaux : 7 kg

Panneau 01 : Présentation générale de l'Exposition :

«Des horts aux jardins familiaux : jardiner ensemble en Roussillon »

Panneau 02 : Des horts séculaires...

Panneau 03 : ...aux jardins familiaux

Panneau 04 : Jardiner la rivière

Panneau 05 : ... arroser le jardin

Panneau 06 : S'arrêter, se poser...

Panneau 07 : Se croiser au potager

Panneau 08 : Cultiver son jardin...

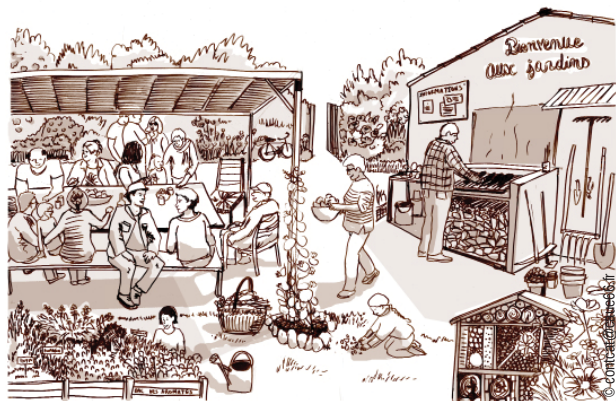
Panneau 09 : ...à chaque saison

Panneau 10 : Qué fas ? Vaig a l'hort

Panneau 11 : Les cannes de provence

Panneau 12 : Les Outils

Panneau 13 : Les jardiniers



4. CONVENTION DE PRET

Veillez trouver ci-après la convention à compléter, à signer en 2 exemplaires pour pouvoir emprunter l'exposition en partie ou en totalité.

CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITION

«Des horts aux jardins familiaux : jardiner ensemble en Roussillon »

ENTRE :

..... dont le siège est situé à, représenté par
..... d'une part,

ET:

Le CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES, association créée par la loi du 3 janvier 1977, ayant son siège 11, rue du Bastion St François à Perpignan, ci-après désigné C.A.U.E., représenté par son Directeur, Stéphane VALLIERE d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIF GÉNÉRAL

Le CAUE 66 met à disposition du preneur **13 panneaux** de l'exposition «*Des horts aux jardins familiaux : jardiner ensemble en Roussillon* »

ARTICLE 2 : DESCRIPTION ET CONTENU DE L'EXPOSITION

Exposition pour mettre en lumière les différents aspects des jardins groupés, centenaires ou récents, et présente les pratiques culturelles, le partage et la convivialité, les cabanons et la place de l'eau.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS ANNEXES

Dans le cas où le montage de l'exposition nécessiterait l'intervention d'un personnel et d'un matériel spécialisé, les frais y afférant seront à la charge du preneur.

ARTICLE 4 : LIEU ET DURÉE

L'exposition est mise à disposition du preneur du..... au
(le temps de transport aller et retour est compris dans cette durée)

ARTICLE 5 : TRANSPORT

Le CAUE 66 indiquera au preneur le lieu où il devra prendre le matériel de l'exposition. Les frais et risques du transport sont à la charge et sous la responsabilité du preneur, le transporteur étant choisi par celui-ci. Le preneur prendra rendez-vous avec le CAUE 66 préalablement pour l'enlèvement et le retour dont il a la charge.

ARTICLE 6 : PERTES ET DÉTÉRIORATIONS

Le preneur informera le CAUE 66 de tout manquant ou dégradation. Il informera de la même façon le CAUE 66 de tout dommage total ou partiel subi par le matériel au cours de l'exposition.

Les remises en état des dégâts constatés au cours de la période de location seront à la charge du preneur.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Sauf convention contraire, le matériel de l'exposition sera assuré par le preneur par une police tous risques, de clou à clou, en valeur agréée, avec clause de non recours contre le transporteur, l'emballeur et l'organisateur, et couvrant les risques de dépréciations. Une copie du contrat d'assurance sera à adresser au CAUE 66. L'ensemble de l'exposition devra être pris en charge, assuré et restitué quels que soient les éléments qui seront présentés dans le lieu d'accueil. Valeur globale à assurer : 1 000 €

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

Le preneur prendra toutes les précautions nécessaires et, le cas échéant, celles qui lui auront été prescrites par le CAUE 66 pour que le matériel soit conservé dans les meilleures conditions de sécurité.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE L'EXPOSITION

Toute modification du contenu ou de la destination de l'exposition devra faire l'objet d'un accord préalable du CAUE 66.

ARTICLE 10 : PHOTOGRAPHIE ET REPRODUCTION

Sauf autorisation expresse du CAUE 66, toute reproduction du matériel de l'exposition est strictement interdite.

ARTICLE 11 : MENTION DU NOM

Le preneur s'engage à faire mention du nom du CAUE par la présence du logo du CAUE 66 et suivant la formule suivante : Exposition produite par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-orientales, pour tous les documents de présentation et de communication de l'exposition qui feront l'objet d'une validation par le CAUE 66.

ARTICLE 12 : MONTANT

Le CAUE 66 propose l'exposition gratuitement.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITÉ DU PRENEUR

Le preneur est seul responsable vis-à-vis du CAUE 66 de la circulation de l'exposition dans les conditions définies à l'article 13. Il devra respecter les lieux et dates prévus à l'article 4. Il s'oblige à faire respecter toutes les clauses du présent contrat.

ARTICLE 14 : RÉSILIATION

En cas de faute grave du preneur, le CAUE 66 aura la faculté de résilier le contrat de plein droit et sans préavis. Il pourra en conséquence, reprendre immédiatement le matériel de l'exposition aux frais du preneur.

ARTICLE 15 : LITIGE

Tout litige du présent contrat sera de la compétence des tribunaux de Perpignan.

Fait à, le 20..

Le preneur,

.....

Le Directeur du CAUE 66

Stéphane VALLIERE

DES HORTS AUX JARDINS FAMILIAUX



JARDINER ENSEMBLE EN ROUSSILLON

Sensibiliser aux paysages est l'une des missions du **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**. Nous vous invitons à découvrir les horts et jardins familiaux, hauts lieux paysagers du Roussillon, à travers cinq thématiques :

DES HORTS SÉCULAIRES AUX JARDINS FAMILIAUX ... découvrez les origines de ces deux types de jardins vivriers groupés, et rencontrez ceux qui y jardinent.

JARDINER LA RIVIÈRE, ARROSER LE JARDIN ... nous vous invitons à explorer l'histoire et le fonctionnement des ingénieux réseaux de canaux d'irrigation.

S'ABRITER, SE CROISER, SE POSER AU POTAGER ... longez haies et murets, choisissez la porte qui vous plaît, et surprenez le jardinier au repos, à l'ombre du casot.

CULTIVER SON JARDIN À CHAQUE SAISON ... il nous fallait revenir sur la profusion de légumes et de fruits que permet le climat du Roussillon.

QUÉ FAS ? VAIG A L'HORT ! ... la carte des potagers vous permettra de partir à la découverte de ces jardins... pour une promenade ou pour y trouver un coin de terre à cultiver.

Les pages suivantes vous présentent, en réduction, les panneaux qui constituent l'exposition. Il y a un ordre imposé pour l'accrochage pour la bonne compréhension de l'exposition.

Ci-contre le premier panneau de présentation.

Ci-après les visuels dans l'ordre pour l'accrochage.

La mot laiti/horta signifie jardin. En casien, le terme horta désigne les jardins de production : potagers et vergers. Par extension, il désigne donc la typologie des jardins traditionnels/semi-ruraux par dizaines, voire par centaines, à l'échelle des villages. Les fruits et légumes du horta, cultivés sur ces parcelles arrosées, permettent aux familles de couvrir une partie importante de leur alimentation. Généralement de grande taille (50 à 1000m²), ils sont aujourd'hui principalement cultivés par des hommes, souvent les retraités du village, issus du milieu agricole ou artisanal.

[illegible]

Les jardins familiaux sont de création plus récente. Ils regroupent quelques dizaines de petites parcelles consacrées exclusivement à la culture des légumes (50 à 250m²). Propriétés de la commune, les jardins familiaux sont mis à disposition de jardiniers pour une somme modique. Le profil des jardiniers y est plus varié : familles, actifs, retraités, jardiniers expérimentés ou débutants... Beaucoup se tournent vers un mode de culture biologique, souhaitent approfondir le rôle familial en produisant sans, même si les sites peu nombreux. La convivialité est aussi recherchée : elle passe par des échanges de conseils et de semences, des repas collectifs, l'embellissement des parcs communs.

**Jeune Marie et Tanguy, des jeunes
français du Corrèze et du Rostov**

« Mon grand-père avait un village de
français en prison dans l'ouest russe, mais
je n'ai pas pu aller le visiter comme
je voulais. Il est allé mourir pendant
les années soixante, dans des conditions
de détention, pendant la guerre civile russe.
C'est un village de morts, un village sans
cimetière. »

« En 1940, j'étais prisonnier dans un camp
allemand. J'étais un vrai poète, j'étais
dans les camps de la page 1. »

**Le Mariage et Tanguy,
des jeunes français**

Le club de Jeunesse de la Préfecture
Reçoit des Amis Famille au Collège

[illegible]

D'ABORD CAPTER ET ACHÉNNER L'EAU ..

Une eau courante facile et peu coûteuse arrive. Elle est captée et acheminée au lieu d'habitat.

LA PÉRIODE D'ÉTÉ
L'été est la période la plus défavorable pour l'agriculture. Les précipitations sont faibles et les températures élevées. Les besoins en eau sont donc importants.

LES CANALS
Les canaux sont des ouvrages d'art qui permettent de transporter l'eau d'un point à un autre. Ils sont généralement construits en maçonnerie ou en béton.

LES BARRAGES
Les barrages sont des ouvrages d'art qui permettent de retenir l'eau. Ils sont généralement construits en maçonnerie ou en béton.

LES PÉRIODES D'ÉTÉ
L'été est la période la plus défavorable pour l'agriculture. Les précipitations sont faibles et les températures élevées. Les besoins en eau sont donc importants.

LES PÉRIODES D'HIVER
L'hiver est la période la plus favorable pour l'agriculture. Les précipitations sont élevées et les températures basses. Les besoins en eau sont donc faibles.

PUIS RÉPARTIR L'EAU ..

LES CANALS
Les canaux sont des ouvrages d'art qui permettent de transporter l'eau d'un point à un autre. Ils sont généralement construits en maçonnerie ou en béton.

LES BARRAGES
Les barrages sont des ouvrages d'art qui permettent de retenir l'eau. Ils sont généralement construits en maçonnerie ou en béton.

LES PÉRIODES D'ÉTÉ
L'été est la période la plus défavorable pour l'agriculture. Les précipitations sont faibles et les températures élevées. Les besoins en eau sont donc importants.

LES PÉRIODES D'HIVER
L'hiver est la période la plus favorable pour l'agriculture. Les précipitations sont élevées et les températures basses. Les besoins en eau sont donc faibles.

POUR ENFIN ARROSER

LES PÉRIODES D'ÉTÉ
L'été est la période la plus défavorable pour l'agriculture. Les précipitations sont faibles et les températures élevées. Les besoins en eau sont donc importants.

LES PÉRIODES D'HIVER
L'hiver est la période la plus favorable pour l'agriculture. Les précipitations sont élevées et les températures basses. Les besoins en eau sont donc faibles.

Ci-contre les panneaux 4 et 5. Il est préférable de les mettre ensemble, ils traitent du même thème.

S'ABRITER, SE POSER ...

MURETS, PALISSADES ET HAIES



En aménageant des parcelles ou des allées, il est intéressant de créer des haies, des murs, des clôtures pour protéger le jardin et offrir un cadre agréable.

Dans les jardins familiaux, les haies sont généralement réalisées par les jardiniers eux-mêmes. Elles peuvent être réalisées en bois, en pierre, en brique, en béton, en métal, etc. Elles peuvent aussi être réalisées avec des plantes vivantes, comme des buissons, des arbres, des haies vives, etc.

Dans les jardins familiaux, les haies sont généralement réalisées par les jardiniers eux-mêmes. Elles peuvent être réalisées en bois, en pierre, en brique, en béton, en métal, etc. Elles peuvent aussi être réalisées avec des plantes vivantes, comme des buissons, des arbres, des haies vives, etc.



CASOTS



Les casots sont des structures en bois ou en métal, généralement utilisées pour stocker des outils, des produits, ou pour abriter des animaux.

Dans les jardins familiaux, les casots sont généralement réalisés par les jardiniers eux-mêmes. Ils peuvent être réalisés en bois, en métal, en pierre, en brique, en béton, etc.

Dans les jardins familiaux, les casots sont généralement réalisés par les jardiniers eux-mêmes. Ils peuvent être réalisés en bois, en métal, en pierre, en brique, en béton, etc.

SE CROISER AU POTAGER

PORTES ET PASSE-PIEDS



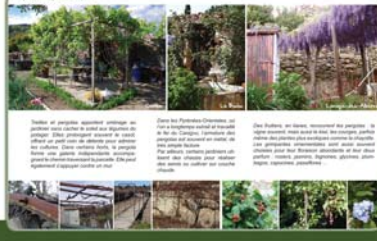
Les portes et les passe-pieds sont des structures en bois ou en métal, généralement utilisées pour accéder au jardin.

Dans les jardins familiaux, les portes et les passe-pieds sont généralement réalisés par les jardiniers eux-mêmes. Ils peuvent être réalisés en bois, en métal, en pierre, en brique, en béton, etc.

Dans les jardins familiaux, les portes et les passe-pieds sont généralement réalisés par les jardiniers eux-mêmes. Ils peuvent être réalisés en bois, en métal, en pierre, en brique, en béton, etc.



PERDOLAS



Les perdolas sont des structures en bois ou en métal, généralement utilisées pour stocker des outils, des produits, ou pour abriter des animaux.

Dans les jardins familiaux, les perdolas sont généralement réalisés par les jardiniers eux-mêmes. Ils peuvent être réalisés en bois, en métal, en pierre, en brique, en béton, etc.

Dans les jardins familiaux, les perdolas sont généralement réalisés par les jardiniers eux-mêmes. Ils peuvent être réalisés en bois, en métal, en pierre, en brique, en béton, etc.

Ci-contre les panneaux 6 et 7
Pour la bonne compréhension du contenu des panneaux, il est demandé de les installer côte à côte.

CULTIVER SON JARDIN ...



CÔTÉ POTAGER.
Les récoltes d'ail, fèves, petits pois, asperges et artichauts marquent l'arrivée du printemps. On déguste les premières fèves !

CÔTÉ VERGER.
Le calendrier du cycle des floraisons éclatantes des rosiers tandis que les agrumes se couvrent, à leur tour, de fleurs blanches, jaunes et colorées. Le grenadier fleurit le dernier, en fin de printemps. Les récoltes sont encore rares. Les agrumes sont toujours présents : citron, orange, pampleasse, puis viennent les noix du Japon et les premières cerises.

LA GALLERIE.
Les fleurs sont en pleine floraison. Les rosiers sont en pleine floraison. Les agrumes sont en pleine floraison. Les noix du Japon sont en pleine floraison. Les cerises sont en pleine floraison.

CÔTÉ POTAGER.
Le climat doux permet de cultiver beaucoup d'agrumes à contre saison, notamment ceux qui supportent mal les grosses chaleurs. On peut ainsi profiter en plein hiver des agrumes et des légumes secs, des petits pois. Mais aussi des choux : chou-fleur, chou de Bruxelles, chou de Chine, chou de Savoie, chou de Milan, chou de Nantua, chou de Vire, chou de ...

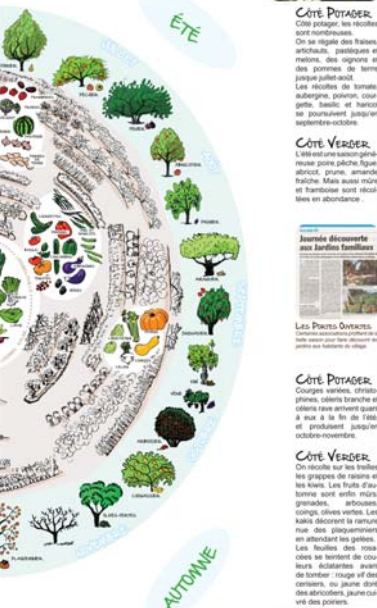
CÔTÉ VERGER.
Les fruits jaunes ou oranges des agrumes se détachent sur leur feuillage sombre et brillant. Les premières floraisons, roses et blanches arrivent dès la fin de l'hiver : l'abricot, l'amandier puis le pêcher et l'abricotier.

L'ENTRÉE DES CASOTS.
L'entrée des casots est le moment où les jardiniers commencent à ranger leurs outils et leurs produits. C'est le moment où les jardiniers commencent à ranger leurs outils et leurs produits. C'est le moment où les jardiniers commencent à ranger leurs outils et leurs produits.



... À CHAQUE SAISON

LES RÉFUGES AU JARDIN.
Les haies, les murs, les clôtures, les casots, les perdolas, les portes, les passe-pieds, les haies vives, les murs vifs, les clôtures vivantes, les casots vivants, les perdolas vivantes, les portes vivantes, les passe-pieds vivants, les haies vives, les murs vifs, les clôtures vivantes, les casots vivants, les perdolas vivantes, les portes vivantes, les passe-pieds vivants.



LES RÉFUGES AU JARDIN.
Les haies, les murs, les clôtures, les casots, les perdolas, les portes, les passe-pieds, les haies vives, les murs vifs, les clôtures vivantes, les casots vivants, les perdolas vivantes, les portes vivantes, les passe-pieds vivants.

Ci-contre les panneaux 8 et 9. Pour la bonne compréhension du contenu des panneaux, il est demandé de les installer côte à côte.



Ci-contre le panneau 10
Ce dernier panneau fonctionne seul.

Ci-dessous les panneaux 11-12-13
Ces derniers panneaux se placent selon la configuration du lieu d'exposition (entre les autres panneaux ou à la fin)



6. CREDITS & PARTENAIRE

Production :

© CAUE 66 / Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales

Réalisation et impression : Avril 2017

Partenaire :



7. CONTACT

CAUE des Pyrénées-Orientales

11, rue du Bastion St-François

66000 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 12 37

contact@caue66.fr

Site Internet du CAUE66 : www.caue66.fr

